

Semaine du Golf dans l'Ain 2020

10^e CHALLENGE DES ENTREPRISES

VENDREDI 28 AOÛT 2020

GOLF DE LA BRESSE



SCRAMBLE À 4
DÉJEUNER PUIS SHOT GUN À 13H30

GOLF DE LA BRESSE
2958 ROUTE DE SERVAS - 01400 CONDEISSIAT

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE GOLF
ffgolf®
AIN⁰¹

DOTATION POUR TOUTES LES ÉQUIPES AVEC EN PLUS :

3 équipes primées en Brut
3 équipes primées en Net
Un prix du "Dress Code"
Concours de précision – Trou en 1
12h Déjeuner au restaurant du Golf de la Bresse
13h30 Départ en shot gun
18h30 Remise des prix et cocktail

Inscription 500€ pour une équipe de 4 joueurs sans TVA,
4 déjeuners, 4 green fees et droits de compétition, dotations et cocktail

Le « Challenge des Entreprises » est une compétition annuelle de golf ouverte à des équipes de 4 joueurs/joueuses représentant des entreprises. Les joueurs représentant une entreprise n'ont pas obligation d'y être salariés. Le « Challenge des Entreprises » se joue en scramble à 4, départ en Shot Gun à 13h30.

Pour le titre départemental du « Prix de l'Entreprise de l'Ain », le trophée est gravé au nom de l'équipe gagnante en brut, il est remis en jeu l'année suivante. L'entreprise qui remporte le challenge pour la troisième fois consécutive conserve le trophée.

Conditions de participation : Les joueurs doivent être à jour de leur licence de golf FFG 2020* et de leur certificat médical ou de leur questionnaire médical* (voir vade mecum FFG 2020* ou décharge signée formulaire à disposition sur place) à la date de la compétition. Les index retenus sont ceux du jour de la compétition. L'index de l'équipe est calculé selon la règle FFG.

L'index maximum pour participer est 53.4, les index supérieurs à 36.4 sont ramenés à 36.4

Les règlements de la FFG s'appliquent et sont complétés par les règlements et règles locales spécifiques de l'épreuve. Le Comité de l'épreuve est constitué de deux représentants du Comité de Golf de l'Ain et du président de l'AS du club accueillant la rencontre ou de son représentant. La participation au Challenge des Entreprises de l'Ain implique l'acceptation du présent règlement.

Inscriptions auprès du Comité départemental de l'Ain ou auprès du Golf de Divonne
au plus tard le 19 août 2020 (voir fiche d'inscription ci-jointe).

Le montant de l'inscription de l'équipe (500,00€ par équipe)
est à régler par chèque à l'ordre du « Comité Départemental de Golf de l'Ain ».

A envoyer au Comité Départemental de Golf de l'Ain - c/o Golf de la Sorelle
Domaine de Gravagneux - 01320 Villette / Ain.

**Les inscriptions ne sont effectives qu'à réception du règlement,
au plus tard le 19 août 2020.**

Participation limitée à 22 équipes dans l'ordre de réception des inscriptions complètes.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter
le Comité de l'Ain, Rolland Péchard rolland.pechard@gmail.com
ou le golf de la Bresse secretariat@golfdelabresse.com

Semaine du Golf dans l'Ain 2020
10^e CHALLENGE DES ENTREPRISES

VENDREDI 28 AOÛT 2020

FICHE D'INSCRIPTION D'UNE ÉQUIPE

Entreprise : _____

Contact : Nom _____

Téléphone _____

@dresse mail _____

Noms prénoms des joueurs / joueuses	Index	n° de licence
1.		
2.		
3.		
4.		

Le montant de l'inscription de l'équipe (500,00€ par équipe)
est à régler par chèque à l'ordre du « Comité Départemental de Golf de l'Ain ».
A envoyer au Comité Départemental de Golf de l'Ain - c/o Golf de la Sorelle
Domaine de Gravagneux - 01320 Villette / Ain.

**Les inscriptions ne sont effectives qu'à réception du règlement,
au plus tard le 19 août 2020.**

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter
le Comité de l'Ain, Rolland Péchard rolland.pechard@gmail.com
ou le golf de la Bresse secretariat@golfdelabresse.com